

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

COMMUNE DE MEHERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à 18h30 heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 28 août 2025

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excuse (s): BROUHENA Christelle, DEBRUYNE Caroline, FRANQUELIN Jean-Philippe

Absent(s) non excusé(s) :

**Pouvoir(s) : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre
M FRANQUELIN Jean-Philippe donne pouvoir à M FRANQUELIN Florentin**

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

712- Création d'un parking, impasse des ARDILLES

L'impasse des ARDILLES est une voie créée lors de la réalisation du lotissement LES HAUTS DE ST CLAIR. Le fait d'être une impasse pose des problèmes de manœuvre des visiteurs et des véhicules de livraison, c'est pourquoi M le maire propose au conseil la création d'un espace de stationnement de 10 x 6 m sur l'emprise d'une parcelle de la commune, inconstructible.

Le coût de cet investissement est estimé à la somme globale de 1 500,00 € HT, dont le principal représenté par les travaux de terrassement.

M le maire présente au conseil en l'absence de M LAROCHE Romain, le devis de LAROCHE terrassement pour la somme de 960 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

- La création d'un parking de 10x6 m dans l'impasse des ARDILLES
- D'accepter le devis de LAROCHE terrassement pour un montant de 960 € net de taxes
- D'autoriser M le maire à signer tous documents se rapportant à la réalisation de ce parking

Dit que la somme de 1 500 € HT devra être inscrite au budget 2025 de la commune en section investissement

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

**Le maire,
LIONS Gilles**

**La secrétaire de séance,
FICHTEN Marie-Pierre**

**Transmis en préfecture le
Certifié exécutoire le**